

ÉGYPTE
monde arabe

Égypte/Monde arabe

33 | 1998

Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques

Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques : Introduction

Élisabeth Longuenesse



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ema/1566>

DOI : 10.4000/ema.1566

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 1998

Pagination : 7-22

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Élisabeth Longuenesse, « Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques : Introduction », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], Première série, Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1566> ; DOI : 10.4000/ema.1566

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Tous droits réservés

Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques : Introduction

Élisabeth Longuenesse

- 1 Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'Égypte s'est engagée sur la voie de l'ajustement structurel, ramenant ainsi son économie aux mécanismes du marché. Ce retour implique une modification radicale des modes de gestion des entreprises, et par là même, du fonctionnement du marché du travail. Un certain nombre de lois ont été promulguées, réorganisant le secteur public industriel, et favorisant les investissements privés. Un projet de nouveau code du travail a été publié et devrait être prochainement voté par le Parlement. Le mouvement de privatisation des entreprises du secteur public s'accélère. Dans les faits, du point de vue du marché du travail, cela se traduit par des mesures de licenciement et de réduction des effectifs dans les entreprises publiques, mais aussi par le développement d'un nouveau secteur privé industriel, créateur d'emploi. Cependant, la main-d'œuvre mobilisée dans ces entreprises est, d'origine et de formation, très différente de celle du secteur public. D'un autre côté, l'enrichissement des nouveaux intermédiaires, commerçants, entrepreneurs, hommes d'affaires, qu'a permis l'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges et des investissements, est à l'origine du développement d'une consommation ostentatoire, et de l'aggravation des inégalités sociales. Alors que le chômage s'aggrave, y compris et surtout le chômage des diplômés, les frustrations s'exacerbent.
- 2 Si la « question sociale » en Égypte a été traitée dans un certain nombre de travaux sur la pauvreté, le secteur informel, les conditions de vie et de travail dans les quartiers populaires urbains, et sur les formes d'organisation et de résistance de la population¹, on dispose de peu d'écrits (particulièrement en langues étrangères) sur le monde ouvrier en tant que tel, que ce soit du point de vue des conditions de travail et d'emploi, ou de celui des formes d'encadrement et de mobilisation².
- 3 De même, si la politique d'ajustement structurel a déjà fait l'objet de nombreuses évaluations de la part des économistes et experts des organismes internationaux, leurs

travaux restent essentiellement macro-économiques, et s'attachent avant tout à en mesurer les effets du point de vue des investissements et de la croissance. Certes, la question de l'emploi est parfois abordée³, mais en revanche, les conséquences sociales le sont moins : ne conduisent-elles pas à tempérer l'optimisme de rigueur vis-à-vis des perspectives de redressement de l'économie égyptienne ? Alors que la mesure exacte de l'emploi et du chômage est difficile à faire dans une économie où la part de l'emploi dit « informel » et de la pluriactivité reste décisive, et en l'absence de système d'indemnisation des chômeurs, les conséquences précises des réductions de main-d'œuvre, des privatisations, ou des fermetures sont difficiles à évaluer. On verra à ce propos la discussion de la définition et de la mesure du chômage proposée par Philippe Fargues dans sa contribution à ce dossier. Pourtant, en Égypte même, ONG et militants syndicaux commencent à tirer la sonnette d'alarme, et à fournir des études qui montrent l'aggravation de la situation dans un nombre croissant de secteurs de la population.

- 4 En 1994, le Cedej accueillait une table ronde, organisée par Françoise Clément, « visant à dresser un premier bilan de la politique de stabilisation et d'ajustement structurel mise en oeuvre en Égypte depuis la fin de l'année 1990 ». L'essentiel des travaux de cette table ronde a été publié dans le numéro 21 de la revue *Égypte/Monde arabe*, paru au premier trimestre 1995. Les auteurs, généralement des économistes, mais surtout des experts d'organismes publics (banques), étatiques (ministères) ou internationaux (FMI), y ont une approche de techniciens, en charge de l'élaboration et de la mise en place des politiques économiques. Malgré cela, l'impression qui ressort du dossier est pour le moins mitigée. D'un côté, on y apprend que les objectifs poursuivis par les réformes sont : la croissance économique et la création d'emplois (Zajavil, p. 143-148), la stabilisation économique, une meilleure utilisation des ressources, le développement de politiques sociales (Noshi, p. 149-155), la stabilité économique et sociale (Salem, p. 162-165), etc. De l'autre, un certain nombre d'auteurs évoquent les effets pervers des réformes, particulièrement en matière d'emplois et de salaires, même si l'évaluation des résultats sur le plan strictement budgétaire et financier est positive. « Les résultats ne sont pas tous positifs », déclare Ahmad Noshi, et il signale que « les statistiques officielles égyptiennes indiquent une aggravation du chômage, en particulier celui des actifs scolarisés » (p. 151). Ramzî Zakî, quant à lui, relève la « dépréciation des salaires réels, dont le niveau initial est (pourtant) déjà très bas », ce qui a des conséquences négatives sur le marché (p. 168).
- 5 Le présent dossier voudrait donc prolonger la réflexion entamée alors, en replaçant au premier plan la question de la situation des travailleurs. On comprend que les approches, plus préoccupées de repérer les difficultés et les problèmes que d'évaluer des politiques, seront différentes. Il s'agit encore moins ici de faire le tour de la question que de simplement rassembler quelques travaux qui nous ont semblé pouvoir alimenter le débat, ouvrir des pistes.

Une classe ouvrière en mutation

- 6 Depuis 1996, avec ce qui est annoncé comme la « seconde phase » du programme d'ajustement structurel, les mesures de privatisations se multiplient, tandis que, plus que jamais, l'accent est mis sur le rôle du secteur privé pour assurer la croissance économique⁴. C'est donc un bouleversement égal à celui de la création du secteur public et de la mise en oeuvre de la politique d'industrialisation nassérienne qui s'amorce, et dont les conséquences sur le marché du travail en général, et dans le monde ouvrier industriel en

particulier, commencent à peine à se faire sentir. Entre la contraction et le vieillissement de la main-d'œuvre des grandes entreprises du secteur public, l'éparpillement du secteur artisanal et informel, la montée du nouveau secteur privé, les rééquilibrages sont considérables, encore que difficiles à apprécier, et mériteraient de faire l'objet d'un travail d'enquête élaboré. Obnubilés par la percée des nouvelles villes industrielles, les observateurs tendent à négliger d'autres évolutions, tant celle du secteur public, étonnamment peu étudiée⁵, que celle de la petite entreprise artisanale. Or, n'est-ce pas dans les changements d'équilibre entre ces différents secteurs et types d'entreprises et d'activités, leur répartition géographique, la distribution de la main-d'œuvre, les recompositions d'ensemble qui affectent le marché de l'emploi, que l'on doit aussi chercher le sens des évolutions en cours ?

- 7 C'est le mérite le plus grand du travail de 'Âdil Sha'bân, que d'avoir amorcé une telle réflexion. Dans sa thèse (Sha'bân, 1996), il proposait en effet une analyse de la composition de la classe ouvrière, et une mise en perspective historique à travers l'analyse de l'évolution des politiques industrielles avant, pendant et après l'époque nassérienne, et leurs effets sur la composition de la « classe ouvrière urbaine ». Il mettait en valeur un certain nombre d'évolutions macro-économiques récentes au niveau de la structure globale de la population active, telles que les révèlent les derniers recensements, depuis 1976 : de la régression du salariat, à la croissance des professions « qualifiées », au poids accru du secteur « bâtiment-travaux publics » (BTP), des transports et des services, et au tassement de l'industrie. Au point qu'aujourd'hui, si l'on en croit ces chiffres, pour 100 actifs urbains, en 1986, les deux tiers sont salariés, et parmi ces derniers, un quart seulement (16/100 de ces actifs urbains) sont « ouvriers de production », dont 10 seulement dans des entreprises de plus de 500 salariés (Sha'bân, 1996, p. 191, 201 et 208).
- 8 L'article de Sha'bân et Longuenesse s'est attaché à reprendre certaines données de cette enquête, en les réinterprétant. Dans ce groupe des salariés de l'industrie, les changements structurels sont en effet particulièrement profonds : vieillissement dans les entreprises du secteur public, élévation moyenne du niveau d'éducation, mais inégal selon les entreprises, aggravation de l'opposition entre secteur traditionnel (où les ouvriers sont jeunes mais peu éduqués) et les grandes entreprises publiques (où ils sont vieux, et globalement plus éduqués), apparition encore marginale, mais exemplaire, d'un nouveau type d'entreprises modernes, à la main-d'œuvre jeune, où se côtoient illettrés et diplômés, révélant une diversité de formes de mobilisation du travail.
- 9 Si l'on s'interroge sur les mobilités intergénérationnelles, en incluant les projections vers l'avenir, d'autres contrastes, de branches plus que de types d'entreprises, apparaissent, opposant l'héritage ouvrier des vieux travailleurs de Mahalla au déracinement récent des jeunes ouvriers diplômés de la ville du 10-Ramadan, et à l'extrême mobilité des jeunes de Shubra, fils de paysans ou d'artisans. On aimerait aussi savoir ce que deviennent les fils des vieux ouvriers ? Ne sont-ils pas de moins en moins nombreux à prendre la relève de leurs pères ? Combien d'entre eux deviennent-ils fonctionnaires, ou artisans ? Il aurait fallu poursuivre l'enquête, en suivant les nouvelles mobilités des fils d'ouvriers, en prenant en considération dans un quartier d'une région industrielle l'ensemble de la population, afin d'observer comment se croisent les itinéraires familiaux, comment les générations se recomposent. En effet, la généralisation de l'enseignement secondaire, et particulièrement des formations professionnelles industrielles, est à l'origine d'un renversement dans les rapports entre générations, dans la représentation de la place des

uns et des autres dans la société, dans la relation au marché de l'emploi, dont on ne mesure peut-être pas toujours les conséquences sociales.

La ville du 10-Ramadan, ou les paradoxes du nouveau secteur privé

- 10 Les caractéristiques paradoxales de la situation du travail dans les petites entreprises industrielles modernes de la ville du 10-Ramadan, révélées par l'enquête de 'Â. Sha'bân, sont à la fois relativisées et précisées par les deux enquêtes d'Alia El Mahdi et Hala El Said, d'une part, et de J. Möller, d'autre part. Réalisées indépendamment l'une de l'autre, elles avaient des méthodes et des objectifs différents, puisque la première a été réalisée auprès d'un groupe d'employeurs, et portait sur les entreprises, tandis que l'autre interrogeait directement les travailleurs. Les discordances entre leurs résultats sont d'autant plus intéressantes que la seconde répond en partie, sans l'avoir cherché, à des questions laissées en suspens par la première. En outre, si on les rapporte aux données de l'enquête de Sha'bân, d'autres décalages apparaissent, qui suggèrent autant de pistes nouvelles de recherche, y compris à travers les questions de méthode ainsi soulevées.
- 11 Le contraste le plus frappant entre les résultats d'El Mahdy-El Said et ceux de Möller concerne le niveau des salaires, et le degré de couverture sociale : El Mahdy-El Said, dont l'enquête est antérieure, avaient elles-mêmes émis des doutes sur la réalité des salaires qu'on leur avait déclarés, trop faibles pour correspondre à la réalité. Elles supposaient que les patrons interviewés leur avaient donné les chiffres officiels, destinés à l'organisme d'assurances sociales et visant à minimiser les charges patronales. Pour la même raison, un certain nombre de travailleurs non déclarés échappaient par définition à l'investigation du chercheur. Möller au contraire, s'adressant aux travailleurs, pouvait « retrouver » les travailleurs non déclarés, qui n'avaient pas de raison de tricher sur leurs salaires. Le fait que plus de la moitié des travailleurs de l'échantillon de Möller ne soient pas assurés, alors que c'est le cas de 91 % d'entre eux pour El Mahdy-El Said, confirme l'hypothèse. Que les salaires soient en moyenne trois fois plus élevés dans la seconde enquête que dans la première suggère, soit que les patrons déclarent des salaires très inférieurs à ceux qu'ils versent réellement, soit que les travailleurs non déclarés sont beaucoup mieux payés ! Mais l'enquête de 'Âdil Sha'bân livre encore d'autres chiffres, intermédiaires par rapport aux deux premiers. Elle fournit aussi d'autres précisions, sur l'importance de la part variable du salaire que représentent les primes, heures supplémentaires et indemnités diverses : ce qui laisse supposer que la réponse à la question sur les salaires ne les prend pas toujours en compte, selon la manière dont la question est formulée. Möller remarque que la définition de la journée de travail n'est pas toujours claire, et que les heures supplémentaires n'en sont pas toujours distinguées par les travailleurs interrogés. On sait qu'une des caractéristiques des petites entreprises est le caractère très extensible de la journée de travail...
- 12 Ainsi encore de la proportion des femmes, de la pyramide des âges, ou du degré d'instruction dans ces petites entreprises, pour lesquels les trois enquêtes donnent des résultats différents :
1. alors que l'échantillon d'El Mahdy-El Said comprenait 11 % de femmes, et celui de Möller seulement 8 %, l'enquête de 'Âdil Sha'bân en comptait 25 % : de celle-ci, nous concluons sans doute un peu rapidement à une féminisation de la main-d'œuvre dans le secteur des nouvelles entreprises ;

2. au contraire, l'âge moyen est plus élevé chez El Mahdi-El Said que chez Sha'bân et Möller, dont les données sur ce point sont plus convergentes ;
 3. enfin, le niveau d'éducation moyen est notablement plus élevé dans l'étude d'El Mahdi-El Said que dans celle de Sha'bân : la proportion des analphabètes est respectivement de 12 % et de 19 %, tandis que les salariés détenant un diplôme supérieur au certificat de fin d'études secondaires représentent 24,5 % contre 2 % ; les données de Möller, sur ce point, sont malheureusement trop peu précises (il parle simplement de 50 % de diplômés, dont tout de même 11,5 % de diplômés de l'université) ; on peut toutefois supposer une double corrélation entre l'analphabétisme et la proportion des femmes d'une part, et le travail non déclaré, d'autre part.
- 13 En tout état de cause, on est obligé de conclure de ces travaux qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des données précises et fiables et cette difficulté est sans doute aggravée par le flou des réglementations – ou de leur application tout au moins – et par la diversité des pratiques d'une entreprise à l'autre.
- 14 Les trois enquêtes convergent néanmoins sur l'appréciation de la relative fragilité de la main-d'œuvre de ces nouvelles entreprises, malgré un niveau de rémunération apparemment plus favorable.

Nouvelles formes de pauvreté

- 15 L'étude de Möller développe un aspect, négligé par les deux autres textes, qui éclaire à son tour la dernière enquête présentée dans ce dossier, celle sur la pauvreté, réalisée par H. Kishk. Examinant les conditions de vie, Möller relève la forte proportion des travailleurs ne disposant d'aucun système d'assurance (57 %), et l'importance de la double activité (37 %), deux phénomènes qui relativisent le haut niveau apparent des salaires. Au point qu'il introduit la notion de « working poor »... pour souligner la nouveauté de cette forme de pauvreté, qui touche des travailleurs disposant d'un emploi souvent bien rémunéré, tout en étant confrontés à la nécessité de trouver d'autres sources de revenus pour faire face aux aléas autant qu'au coût croissant de la vie.
- 16 Kishk montre lui aussi la difficulté, au-delà des représentations individuelles, de définir précisément la pauvreté. C'est pourquoi il s'efforce d'abord d'en rappeler les conditions historiques et économiques dans ses développements sur la question de la propriété, et sur le problème de la dissociation des producteurs de leurs moyens de production. Le processus de paupérisation est à la fois relatif (inégalité croissante de l'accès aux richesses disponibles, la part des plus pauvres ayant tendance à se réduire au profit de celle des plus riches), et absolu (lorsqu'il y a baisse réelle du pouvoir d'achat, donc du niveau de vie, parfois malgré des hausses apparentes du revenu monétaire). Son enquête a porté sur un échantillon de travailleurs de trois régions ouvrières. La majorité de cet échantillon est constituée d'ouvriers, salariés dans des entreprises du secteur public, des services publics ou de l'administration – ceux-là mêmes qui sont englobés dans l'enquête de Sha'bân. En termes absolus, il ne s'agit pas toujours des catégories les plus pauvres, le niveau moyen de pauvreté s'enregistrant plutôt dans les gouvernorats de Haute-Égypte, et en zone rurale. En outre, la part des chômeurs ne semble pas considérable, puisqu'ils ne sont que 10 % à se déclarer sans travail, parfois depuis peu de temps. L'évocation des difficultés rencontrées par les individus de l'échantillon, derrière la sécheresse des chiffres, et la diversité des cas, n'en est que plus saisissante. Les données statistiques soulignent le poids de l'alimentation dans le budget des familles, la lourdeur des frais

scolaires – malgré la gratuité officielle de l'enseignement – la vétusté et le délabrement des logements, souvent dans des zones d'habitat informel, donc démunis de tous les équipements minimum nécessaires à la vie quotidienne. Möller soulignait le « choix » devant lequel se trouvaient les travailleurs du 10-Ramadan, entre résider dans la ville nouvelle, à des coûts prohibitifs, où rester dans leurs villes et villages d'origine, au prix parfois de plusieurs heures de trajet pour se rendre à leur travail.

- 17 Car c'est plus encore les évolutions qui apparaissent en effet douloureuses : ainsi de l'augmentation des prix qui oblige les ménagères à calculer encore plus, à réduire la part déjà maigre de la viande dans l'alimentation quotidienne ; qui force les familles à retirer leurs enfants de l'école, à recourir à diverses formes de travail à domicile pour survivre ; ainsi aussi de l'endettement qui s'alourdit, de la pollution et de la dégradation de l'environnement qui multiplie les maladies. On recherche alors des solutions, des sources de revenu complémentaires, par un travail supplémentaire, ou par le recours à l'entraide ou à l'emprunt.
- 18 Le rêve reste celui de l'émigration, mais si les candidats sont nombreux, les élus sont plus rares. Kishk ne donne pas de chiffres globaux, mais les cas cités se comptent sur les doigts de la main, qui pourtant n'ont pu se marier ou se loger qu'à cette condition. Alors il reste la solution de la double journée de travail (37 % dans l'échantillon de Möller) ou du travail des femmes et des enfants : conserves ou couture à domicile pour les unes, petits emplois de rue pour les autres. Il s'agit certes là de formes renouvelées de surexploitation. Face aux difficultés, nombre de familles sont contraintes de s'endetter : c'est le cas de 30 % de l'échantillon de Kishk, tandis que 32 % des ouvriers du 10-Ramadan interrogés par Möller précisaient avoir contracté un emprunt auprès de leur entreprise : mais les conditions de remboursement sont lourdes, et entraînent une dépendance du travailleur à l'égard de son entreprise, bon moyen pour l'employeur de fixer une main-d'œuvre volatile. Ainsi, une autre manière de parer aux dépenses exceptionnelles (mariage, décès ou maladie) passe par la mise en place de, et le recours à une caisse de solidarité (*sundûq ta'âwunî*) en même temps qu'existent des pratiques d'épargne informelle entre collègues (*gam'iyya*).

De la déqualification à la sous-rémunération

- 19 L'enquête de Sha'bân révélait de manière frappante l'inégale distribution des qualifications selon les types d'entreprise. Si l'on considère la part des diplômés du secondaire industriel comme un indicateur fort du niveau de qualification et qu'on la croise avec l'âge et l'entreprise, on voit se dessiner nettement deux générations de travailleurs ayant des conditions d'emploi et de rémunération nettement distinctes, pour ne pas dire radicalement opposés. Ainsi, les ouvriers passés par les formations industrielles scolaires dans les années soixante dans les entreprises du secteur public bénéficient de la stabilité de l'emploi et de rémunérations relativement élevées. Au contraire, les plus jeunes, de plus en plus nombreux (puisqu'en 1996, 32 % des diplômés du secondaire sont issus de ces filières) sont massivement employés dans le nouveau secteur privé (où ils continuent pourtant à côtoyer des analphabètes) et plutôt mal payés.
- 20 C'est qu'aujourd'hui, le diplôme secondaire s'est banalisé et n'est plus, dans les faits, le critère de distinction sociale qu'il était encore dans les années soixante. Fargues confirme la très forte croissance du chômage chez les titulaires de diplômes moyens (certificat de fin d'études secondaires et supérieur court), alors qu'on assiste au contraire dans la même période à une baisse relative du chômage chez les non-diplômés : on est ici,

semble-t-il, dans un cas de figure inverse de celui des pays développés, où, au contraire, le chômage frappe en priorité les moins diplômés. Ce paradoxe est révélateur du fait que les conditions d'accès au marché du travail restent fondamentalement différentes ici de ce qu'elles sont là-bas, signe que l'économie ne fonctionne pas sur les mêmes bases.

- 21 Dans l'échantillon de Kishk, alors que 32 % des enquêtés sont diplômés du secondaire, mais que 37 % sont encore analphabètes, quasiment tous les enfants sont ou ont été scolarisés, et parmi ceux qui ont quitté l'école, les deux tiers ont un niveau égal ou supérieur au certificat de fin d'études secondaires. Pourtant, on trouve aussi plusieurs chômeurs diplômés : Kishk cite un diplômé d'institut ayant travaillé comme ouvrier journalier et un diplômé du commerce ayant travaillé comme maçon... A. Noshi, dans l'article précédemment cité, s'étendait déjà longuement sur le chômage des diplômés, de plus en plus important, tandis que Giugale et Mubarak, cités par E. Longuenesse, souligne l'inadaptation des formations aux besoins des entreprises. C'est la notion même de qualification qui est en jeu, la fonction du diplôme, la relation entre « le titre et le poste », pour reprendre Bourdieu et Boltanski, et le mode de définition des rémunérations.
- 22 On relèvera que Möller se contente de classer les travailleurs de son enquête en qualifiés et non-qualifiés, tandis que Sha'bân et El Mahdi-El Said soulignent le décalage entre la forte présence des diplômés du secondaire industriel dans les nouvelles entreprises, et leur faible rémunération. Mais la décentralisation de la gestion des entreprises du secteur public, particulièrement en ce qui concerne la main-d'œuvre, risque de remettre bientôt en cause le niveau de rémunération des travailleurs de ces entreprises, que ces dernières soient touchées ou non par les mesures de privatisation.

Contestation ouvrière et encadrement syndical

- 23 Face à la « paupérisation » dénoncée par H. Kishk, à la dégradation des conditions de vie des travailleurs salariés et des catégories les plus pauvres de la population, aux bouleversements que connaît le monde du travail et des entreprises, que sont devenus le mouvement ouvrier et le syndicalisme ?
- 24 La montée et l'élargissement des luttes (H. 'Adlî) et la bureaucratisation accrue de l'organisation syndicale (G. A. Ibrahim) apparaissent comme des évolutions contradictoires. D'un côté, Huwayda 'Adlî montre que depuis les années quatre-vingt, on assiste à une multiplication des grèves et mouvements contestataires, d'abord essentiellement catégoriels, puis, progressivement de portée plus générale. De l'autre, Ibrahim conclut de son analyse de l'organisation syndicale à une emprise accrue du pouvoir. En réalité, la seconde évolution doit évidemment être comprise comme une réaction défensive du pouvoir à l'égard de la première. Cette conjonction n'est pas nouvelle, et découle des limites du mariage entre libéralisation économique et libéralisation politique, dès les débuts de la politique d'*infitâh*, telle que Sadate l'avait mise en œuvre dans les années soixante-dix. Si le « populisme nassérien » cherchait à mobiliser les classes populaires et avait mis l'accent sur la participation des ouvriers et des paysans, tant au niveau politique, qu'au sein des entreprises (Bayyât, 1993), Sadate allait confirmer la rupture qui s'était dessinée dès la fin des années soixante et appuyer sa nouvelle stratégie de croissance économique sur un contrôle bureaucratique accru. La deuxième moitié des années soixante-dix voit déjà se dessiner, en parallèle, l'intensification des luttes sociales, et la bureaucratisation croissante de l'organisation syndicale. Après une brève période de calme, qu'on explique autant par l'effet de

l'émigration vers le Golfe que par la répression (Bayyât, 1993), les grèves reprennent à partir de 1983-1984, date à laquelle démarre l'étude de Huwayda 'Adlî. En contrepoint, en 1976, puis en 1981, le mandat des dirigeants syndicaux passe de 2 à 3 puis 4 ans, et le renouvellement de l'élite syndicale est de plus en plus faible (Bianchi, 1989, p. 129 et 141).

- 25 Il n'en reste pas moins que l'année 1991 marque à tous points de vue un tournant. C'est en effet l'année de la promulgation de la fameuse loi 203, créant le « secteur public des affaires ». Une certaine décentralisation est introduite dans la gestion des entreprises, en particulier en ce qui concerne les conditions de rémunération de la main-d'œuvre, et la participation des travailleurs aux conseils d'administration des entreprises est réduite. À partir de ce moment, souligne H. 'Adlî, la contestation ouvrière prend progressivement une nouvelle ampleur, utilise de nouvelles méthodes de lutte (en particulier les recours en justice), et vise, au-delà des revendications sectorielles, à remettre en cause l'ensemble de la politique économique, en particulier la politique de privatisation. Les syndicats, jusqu'alors auxiliaires du pouvoir dans la répression des luttes, changent d'attitude et vont parfois jusqu'à soutenir l'action des travailleurs.
- 26 L'histoire du mouvement ouvrier et syndical égyptien est relativement bien connue et a fait l'objet d'innombrables publications en arabe, en Égypte même ; les travaux en langues étrangères, et particulièrement en français, sont beaucoup plus rares⁶. Mais peu vont au-delà de 1954. De même que l'entreprise industrielle n'est guère étudiée, les relations professionnelles, la réorganisation des syndicats et la redéfinition de son rôle n'ont jusqu'à présent pas suffisamment retenu l'attention des chercheurs⁷. Surtout, la logique sous-jacente à leur fonctionnement n'est jamais véritablement interrogée.
- 27 En cela, le travail de Gamal A. Ibrahim est précieux et novateur. Le lecteur français y découvre une organisation régie par une logique et des principes radicalement différents de ce qu'il connaît. Le trait qui frappe au premier abord est en effet l'extrême centralisation - l'inexistence de structures fédératives régionales et l'absence de personnalité juridique des comités syndicaux d'entreprise leur interdisant de prendre des initiatives ou de mener des actions, sans l'accord de l'instance supérieure.
- 28 Cette centralisation remonte à l'époque nassérienne, qui réduit par étapes le nombre de syndicats de 500 à 23, en supprimant les syndicats d'entreprise, remplacés par des « comités syndicaux », sans personnalité juridique, tandis que le syndicat regroupe désormais les travailleurs de toute une branche⁸. L'originalité du travail de G. A. Ibrahim est de mettre en relation les modalités de « classement » officiel des différentes catégories de travailleurs, avec celles de leur encadrement par l'organisation syndicale unique, pour éclairer les méthodes et les formes de contrôle mises en œuvre par le pouvoir en vue de limiter l'autonomie d'expression des travailleurs. Intégrant dans son analyse une perspective diachronique, il montre comment les changements dans la législation du travail suivent la réorganisation de la gestion des entreprises, et les étapes de la réforme économique. Partant de l'hypothèse que le salaire représente l'enjeu central de toute négociation ouvrière (et la raison d'être du syndicat), il se propose d'examiner comment les différences et les évolutions dans le mode de rémunération des salariés peuvent expliquer les comportements différenciés des travailleurs dans différents types d'entreprises, à différents moments. Les élections syndicales de 1996 sont alors pour lui une occasion de comprendre la stratégie du pouvoir vis-à-vis du monde du travail, et les marges de manoeuvres des travailleurs face au contrôle politique.
- 29 Le phénomène central est en effet le verrouillage de plus en plus serré de l'organisation, appuyé sur un système de délégation, étroitement contrôlé grâce à une machine

électorale dont la fonction est de filtrer une « élite syndicale » de plus en plus déconnectée de la base au fur et à mesure que l'on s'élève vers le sommet de la hiérarchie. De ce point de vue, il me paraît hautement significatif que l'auteur désigne les groupements syndicaux de base comme des « circonscriptions électorales », en leur appliquant un vocabulaire habituellement réservé aux élections politiques -comme si la seule chose que l'on attendait de l'adhérent de base (devenu un « affilié » plus qu'un véritable adhérent), était de donner sa voix pour l'élection de ses représentants. Le résultat est d'ailleurs qu'il la donne rarement, et que le représentant est souvent soit autoproclamé, soit coopté, soit désigné par l'instance supérieure.

- 30 L'usage répété du terme d' « élite syndicale »⁹ souligne le caractère politique de la fonction, l'analogie avec le fonctionnement du pouvoir politique, au détriment de la fonction de délégation, de représentation des intérêts des travailleurs. Cette élite est d'ailleurs étroitement liée à l'« élite politique », dans la mesure où elle est aussi « une composante majeure » des assemblées locales et nationales, comme des conseils d'administration des entreprises publiques. On pense à l'« élite du pouvoir » de Wright Mills, faite de l'interpénétration des groupes dirigeants des différentes instances, économique, politique et militaire, et s'imposant grâce à l'apathie des masses (Mills, 1956).
- 31 Le paradoxe, c'est qu'à l'autonomisation des entreprises répond une centralisation apparemment accrue, que la nouvelle loi sur le travail, non encore votée il est vrai, risque de renforcer davantage, de même qu'à l'élargissement des luttes répond une marginalisation plus grande des leaders ouvriers. Il est vrai que le verrouillage a des limites, et qu'il n'empêche pas totalement une large mobilisation des travailleurs et une véritable compétition pour la désignation des délégués syndicaux dans les cas où un enjeu existe : lorsque les rémunérations sont définies, pour une part au moins, au niveau de l'entreprise. Ainsi, la politique de libéralisation place-t-elle la Fédération syndicale devant un dilemme : dès lors en effet que les décisions concernant la gestion des entreprises se dépolitisent relativement, va-t-elle assumer le nouveau rôle qui pourrait être le sien ? Cela expliquerait certaines prises de positions plus réceptives, sinon plus favorables, aux mouvements de résistance des travailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

'ABBÂS Kamâl, SHA'BÂN 'Âdil et al, 1994, *Le mouvement ouvrier dans la bataille du changement. Étude des élections syndicales de 1991*, Le Caire, Centre de recherches arabes/Centre d'aide syndicale et ouvrière (293 p.).

'ABD AL-MUTÎ Rihâm, 1997, *La privatisation et les transformations économiques en Égypte*, Centre Mahrûsa pour la recherche, la formation et l'édition (201 p., en arabe).

'ADLÎ Huwayda, 1993, *Les travailleurs et la politique*, Le Caire, Kitâb al-Ahâlî (398 p., en arabe).

BAYYÂT Asif, 1993, « Populism, Liberalization and Popular Participation: Industrial Democracy in Egypt », *Economic and Industrial Democracy*, SAGE, London, Newbury Park and New Delhi, vol.14, p. 65-87.

BEININ Joel, LOCKMAN Zachary, 1987, *Workers on the Nile, 1882-1954*, Princeton University Press (488 p.).

BIANCHI Robert, 1989, *Unruly Corporatism, Associational Life in 20th Century Egypt*, New York, Oxford, OUP (268 p.).

BLIN Louis, 1993, *L'économie égyptienne, libéralisation et insertion sur le marché mondial*, Paris, L'Harmattan.

CLEMENT Françoise :

- 1994, « Péripéties et vicissitudes de la libéralisation du marché du travail en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, n° 20.

- 1995 (dir.), « Bilan et perspectives de l'ajustement structurel en Égypte (1900-2000) », *Égypte/Monde arabe*, n° 21.

- 1996, « Libéralisme, restructuration du secteur public et réforme du code du travail », *Âge libéral et néo-libéralisme*, Les Dossiers du Cedej, Le Caire.

EL MAHDI Alia, MASHHÛR Amîra, 1994, *Le secteur non officiel dans le quartier de Ma'rûf*, Le Caire, Centre national de recherches sociologiques et criminologiques (208 p., en arabe).

GÂD Mahmûd, 1993, *Étude des classes sociales en Égypte*, Le Caire, Dâr al-Thaqâfa al-Gadîda (93 p., en arabe).

GIUGALE Marcelo, MUBÂRAK Hamed (ed.), 1996, *Private Sector Development in Egypt*, Cairo, AUC Press (177 p.).

GOLDBERG Ellis, 1986, *Tinker, Tailor and Textile Worker, Class and Politics in Egypt, 1930-1952*, Berkeley, University of California Press (234 p.).

HANDOUSSA Heba, POTTER Gillian (eds), 1991, *Employment and Structural Adjustment, Egypt in the 1990s*, Cairo, AUC Press (297 p.).

IBRÂHÎM Fathî, 1995, « Quelques caractéristiques de l'évolution économique de l'Égypte depuis 1991 », *Égypte/Monde arabe*, n° 21.

MILLS C. Wright, 1956, *The Power Elite*, New York.

RICHARDS Alan, WATERBURY John, 1990, *A Political Economy of the Middle East, State, Class and Economic Development*, Cairo, AUC Press (495 p.).

SHA'BÂN 'Âdil, 1996, *La structure de la classe ouvrière urbaine en Égypte, Une enquête de terrain*, Thèse de Magistère, Faculté des lettres de l'université de 'Ayn Shams (401 p.).

SINGERMAN Diane, 1995, *Avenues of Participation, Family, Politics and Networks in Urban Quarters of Cairo*, Princeton University Press.

TEKCE Belgin, OLDMAN Unda, SHORTER Frederic, 1994, *A Place to Live, Families and Child Care in a Cairo Neighborhood*, Cairo, AUC Press.

TOMICHE F. J., 1974, *Syndicalisme et certains aspects du travail en République Arabe Unie (Égypte), 1900-1967*, Paris, Maisonneuve et Larose (215 p.).

SULAYMÂN 'Abd al-'Azîz, 1996, « Le programme de privatisation et les problèmes du passage à une économie de marché en Égypte », *Études stratégiques*, n° 39, Centre d'études stratégiques et politiques d'Al-Ahrâm (en arabe).

NOTES

1. Voir le numéro de *Middle East Report*, « Cairo, Power, Poverty and Urban Survival », winter. 1996. On peut citer parmi les titres récents, Singerman (1995), ou Tekce, Oldman, Shorter (1994). Sur le secteur informel, on mentionnera l'enquête de Alia El-Mahdi et Amîra Mashhûr(1994).
2. Il faut tout de même mentionner les travaux du Centre de recherche arabe et du Centre d'aide syndicale et ouvrière (Dâr al-khadamât al-niqâbiyya wa-l-'ummâliyya) de Hilwân. On citera par exemple 'Adlî (1993), 'Abbâs (1995) et Sha'bân (1996).
3. Elle est au centre de l'ouvrage collectif, déjà un peu ancien, de Handoussa, Potter (1991). Mais elle apparaît aussi dans d'autres travaux, centrés sur l'entreprise et l'investissement comme Giucale, Mubarak (1996).
4. « La seconde phase vise au développement, par le secteur privé, de l'investissement, de l'emploi et de la croissance. Elle doit permettre de rendre l'économie égyptienne plus compétitive par le développement des échanges extérieurs. », Noshi (1995).
5. F. Clément est certainement l'une des rares personnes à s'y intéresser. Voir à se sujet Clément (1994 et 1996).
6. Cf. Tomiche (1974), Beinin (1987), Goldberg (1986).
7. Adlî (1993) fait une analyse relativement détaillée de l'évolution de la législation syndicale, du fonctionnement du syndicat et des luttes ouvrières jusqu'au début des années quatre-vingt. Son analyse reste toutefois très factuelle.
8. Tomiche citait les chiffres de 566 syndicats regroupant 300 000 travailleurs en 1952, et de 1 300 syndicats regroupant 730 000 travailleurs en 1957, à la veille de la promulgation de la première loi réorganisant les syndicats. Selon H. 'Adlî (1993, p. 145), on serait passé de 1 400 syndicats d'entreprises, à 65 « syndicats généraux » d'industrie, ce qu'elle considère comme une limitation de la liberté syndicale.
9. Déjà employé par Bayyât, à propos du changement d'orientation de Sadate qui à la différence de Nasser, cherchait plus l'appui de l'élite syndicale que des masses ouvrières (art. cité, p. 77).

INDEX

Mots-clés : industrie, réforme économique, travail

AUTEUR

ÉLISABETH LONGUENESSE

CNRS/GREMMO